

Climat : enjeu de sécurité ou contrôle stratégique ?

David MASCRÉ

Docteur en mathématiques et docteur en philosophie et en histoire des sciences, David Mascré est chargé de cours en mathématiques à l'Université Paris V, professeur de géopolitique à l'École des hautes études internationales (HEI) et à l'École des hautes études commerciales (HEC).

La météo est devenue une affaire de sécurité pour la *CIA*. Le 25 septembre 2009, la *CIA* créait le centre sur le changement climatique et la sécurité nationale. Voici comment la sénatrice démocrate Diane Feinstein justifiait alors cette décision : « Notre [...] mission est d'évaluer les projets et les intentions des autres pays. La *CIA* aidera l'Administration américaine à mettre en place des régimes de vérification pour tout traité portant sur le changement climatique de manière à ce que nos dirigeants puissent négocier en position de force. C'est là l'un des rôles d'un service de renseignement ».

Le rôle de la *CIA* est donc de surveiller les pays et de s'assurer qu'ils respectent leurs engagements en matière de climat. Ce n'est pas tout. La *CIA* doit également participer à la guerre économique. Cela suppose d'évaluer les conséquences sur la sécurité nationale de la compétition acharnée que se livrent désormais les principales grandes puissances économiques — États-Unis en tête mais aussi Chine, Inde, Allemagne, Brésil — pour l'appropriation, l'exportation et le contrôle des ressources naturelles. Pour accomplir sa mission, la *CIA* dispose de moyens technologiques importants grâce à ses nombreux satellites espions. L'agence de Langley a même trouvé des alliés importants dans la communauté scientifique américaine. La *CIA* partage en effet ses images satellites avec les chercheurs américains chargés de l'étude de la Terre. Un service qui n'est pas toujours sans contrepartie.

De l'autre côté de l'Atlantique, les services secrets restent discrets. Pour l'instant, ce sont les scientifiques qui ont la main sur la question. Ils disposent du satellite européen Envisat, le plus grand satellite européen d'observation de la Terre : circulation océanique de température des eaux, niveau des mers, état des terres émergées,

Envisat est constamment branché sur le pouls de la Terre. Le satellite d'observation a du reste encore d'autres atouts. Envisat a la capacité de mesurer les composants de l'atmosphère qui ont une influence directe ou supposée sur l'effet de serre mais aussi sur les variations de la couche d'ozone. Mais Envisat manquerait de précisions sur le taux d'émissions de CO₂ rejetés dans l'atmosphère. C'est l'avis de Didier Renault, directeur de la stratégie au Cnes. Ce dernier n'hésite pas à reconnaître les limites intrinsèques d'Envisat. « Ce satellite est capable de mesurer le taux de dioxyde de carbone mais avec une précision qui est insuffisante et à des niveaux d'altitude qui ne sont pas suffisamment bas dans l'atmosphère pour que l'on puisse être certain que ces émissions sont d'origine humaine ». Du coup, le Cnes a lancé son propre programme de recherche pour l'observation satellitaire. Un satellite plus précis et entièrement dédié à la mesure des taux de dioxyde de carbone présents dans l'atmosphère : *MicroCarb*. « On devrait être capable, s'il est lancé, poursuit Didier Renault, de mesurer les taux de dioxyde de carbone présents dans l'atmosphère avec une précision de l'ordre de une à trois parties par million (ppm). Il s'agit là d'une véritable performance technique ». *MicroCarb* pourrait être lancée dans quatre ou cinq ans. En attendant les États sont dans l'obligation de s'entendre et de discuter entre eux sur la manière d'appliquer les décisions prises lors des Sommets de Kyoto ou de Copenhague.

Pour l'instant la coopération ne peut donc s'effectuer que dans un cadre contractuel. Les pays ayant pris un engagement doivent transmettre annuellement aux Nations unies des documents précisant leurs volumes d'émission. Dans ces communications nationales, ces pays s'engagent à reporter leurs émissions à effet de serre sur un registre et à signaler aux autres pays de la Communauté internationale toutes les mesures qu'ils s'engagent à prendre pour lutter contre le réchauffement climatique. Le problème avec ce système de déclaration mutuelle, c'est qu'il repose fondamentalement sur le volontariat. D'où la colère d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui voudraient voir ces engagements devenir contraignants.

Une focalisation plus ancienne qu'il n'apparaît

Le basculement de la question du climat et des ressources du champ civil au champ militaire peut aujourd'hui surprendre les observateurs superficiels ou inattentifs. Elle s'inscrit en réalité dans l'histoire longue des États-Unis. Si l'initiative de confier l'observation des taux d'émission de dioxyde de carbone est en elle-même récente, la stratégie américaine qui la sous-tend est, elle, ancienne. Comme

souvent dans la géostratégie américaine, le positionnement s'inscrit en effet dans une réflexion de long terme scandée par la réalisation d'objectifs précis visant un but générique : le maintien et le renforcement du *leadership* américain sur les principales zones stratégiques de la planète.

Dès 1979, en pleine guerre froide, les États-Unis commencent à développer un programme de réflexion sur le climat comme facteur aggravant des risques sécuritaires.

La démarche se précise en 1989 — au moment même où prend fin la guerre froide — lorsque Jessica Matthews, alors vice-présidente du *World Resources Institute*, met l'accent sur le climat comme facteur déterminant pour asseoir une domination militaire. Les variations du climat — expression pléonastique tant il est vrai que le propre du climat est de varier — deviennent le prétexte à une « redéfinition de la sécurité ». Pour Matthews, les pressions environnementales, et notamment celles qui résultent du changement climatique, dépassent les frontières et remettent en cause les limites de la souveraineté des États.

Elle se confirme en 1990, au moment de la première guerre du Golfe, lorsque l'incendie des puits de pétrole koweïtiens et la formation consécutive de vastes masses nuageuses noires obstruant pendant plusieurs semaines le ciel koweïtien et irakien sert de prétexte à un début de mobilisation de la communauté internationale contre les « crimes écologiques ».

Une étape supplémentaire est franchie en 1992, avec la tenue à Rio de Janeiro du troisième Sommet de la Terre. Ce dernier donne naissance à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dont les pays signataires se rencontrent annuellement depuis 1995. Mieux, le sommet donne le coup d'envoi à un programme ambitieux de lutte mondiale contre les changements climatiques, pour la protection de la diversité biologique, ou biodiversité, et l'élimination des produits toxiques dangereux. Au terme d'intenses tractations, il aboutit à la signature de la Déclaration de Rio, qui fixe les lignes d'action visant à assurer une meilleure gestion de la planète, fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. Un pas décisif est franchi dans le sens d'une gouvernance globale des questions climatiques même si officiellement est reconnue la souveraineté des États à « exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement ».

C'est à la fin de l'année 1992 que le discours sur les risques pour la sécurité d'éventuelles modifications du climat connaît un

véritable tournant. L'arrivée au pouvoir de Bill Clinton et de son vice-président Al Gore, en novembre 1992, marque en effet un changement décisif dans la prise en compte du paramètre climatique dans la reconfiguration de la politique de sécurité américaine. Sous l'impulsion du vice-président Al Gore, le renseignement se voit assigner une mission environnementale (1), la CIA se dote d'un agenda environnemental (2), les images des satellites espions sont déclassifiées pour être mises au service de la science (3). En quelques mois, le climat fait son apparition sur les chaînes de télévision comme problème majeur. Il va bientôt devenir un élément structurant de l'agenda politique et diplomatique international.

Une étape supplémentaire est franchie en 1994. À partir de cette date, l'Otan, dans le cadre de ses séminaires de réflexion sur les nouvelles menaces et les nouveaux défis, organise une série de conférences autour du thème « environnement et défense » (4) et commissionne une étude pilote consacrée aux relations entre l'environnement et la sécurité dans le contexte des relations internationales (5). Les appels à renouveler la notion de sécurité pour lui permettre d'englober les menaces liées à la dégradation des conditions environnementales remontent au tournant des années 80-90 et émanent, aux États-Unis, tant des experts les plus ouverts à l'approche écologique que des experts de la « *hard security* » les plus proches des courants réalistes et conservateurs.

L'un des plus éminents représentants de ce dernier courant, Robert Kaplan, publie ainsi en 1994 un important article de géostratégie, remarqué par Bill Clinton, dans lequel l'auteur met en garde contre la montée des menaces liées à l'anarchie internationale qui s'annonce, en raison notamment des raretés de toutes sortes, provoquées ou aggravées par la surpopulation et la dégradation de l'environnement (6).

Un domaine nouveau d'expertise voit ainsi progressivement le jour, centré sur l'analyse des relations entre dégradation de l'environnement et émergence, dans les régions en développement, de discordes et de conflits, civils ou entre États, autour de l'usage, de l'appropriation, de la conquête ou de la défense des ressources naturelles renouvelables (7).

Enfin en octobre 2003, un bureau de consultants californiens remet au Département de la Défense de Washington, le Pentagone, un rapport intitulé « Scénario de changement climatique brusque et ses implications pour la sécurité nationale des États-Unis » qui prétendait voir dans le changement climatique la cause essentielle des menaces susceptibles de peser sur l'équilibre sécuritaire du XXI^e siècle. Ce rapport soulignait notamment dans un propos

(1) *Office of the Vice President, The Intelligence Community. Accompanying Report of the National Performance Review*, Washington, DC, septembre 1993 (www.fas.org/irp/offdocs/npr_sep93/intelact.html).

(2) « *The environment is an important part of the Intelligence Community agenda* », déclare en 1996 John Deutch, *Director of Central Intelligence*, devant le *World Affairs Council* (www.fas.org/irp/threat/dc960725.htm).

(3) *Early U.S. Satellite Images May Give Vital Environment Data*, *USIA*, mars 1995 (www.fas.org/irp/news/1995/16591863-16596192.htm).

(4) *Defence, Environment and Economics* (janvier 1994), *The Environment and Defence* (Swansea, UK, septembre 1995), *Environmental Security* (Washington, D.C., USA, novembre 1995).

(5) K. M. Lietzmann et G. D. Vest : *Environment and Security in an International Context*, *Committee on the Challenges of Modern Society*, Bonn, Otan, 1999.

(6) Kaplan (1994).

(7) Le programme de recherche *Project on Environment, Population and Security*, effectué dans le cadre du programme d'études sur la paix et les conflits de l'Université de Toronto et dirigé par le professeur Thomas F. Homer-Dixon a joué un rôle particulier dans la définition et le développement de l'approche pour la sécurité environnementale.

en forme d'avertissement que le changement climatique mondial allait plus probablement déboucher sur des événements environnementaux cataclysmiques soudains plutôt que sur une simple hausse graduelle (et donc gérable) des températures moyennes. Le rapport poursuivait en indiquant que de tels événements pourraient inclure une hausse substantielle des niveaux des mers dans le monde, des tempêtes et ouragans intenses et des phénomènes de désertification à l'échelle de continents entiers. Cela déclencherait des conflits sanglants entre les survivants à ces effets pour l'accès à la nourriture, l'eau, les terres habitables et les sources d'énergie. Le rapport de 2003 écrivait ainsi en guise de conclusion : « La violence et les turbulences découlant des tensions créées par des changements abrupts du climat impliquent une menace pour la sécurité nationale différente de ce que nous avons l'habitude de voir aujourd'hui. (...) Des confrontations militaires peuvent être déclenchées par un besoin désespéré de ressources naturelles comme l'énergie, la nourriture et l'eau plutôt que par des conflits autour de l'idéologie, de la religion ou de l'honneur national ».

Le climat comme instrument d'influence stratégique

Cette succession de dates montre clairement l'enracinement de la problématique climatique dans la doctrine sécuritaire des États-Unis. Que celle-ci soit assumée comme telle ou au contraire noyée dans d'autres thématiques importe peu ici. Seule importe la visée. Et celle-ci est claire. Il existe désormais une volonté claire des services et des relais d'influence américains pour faire du climat un point de focalisation de l'attention des autres pays en même temps qu'un enjeu déterminant de l'agenda sécuritaire international. Cette focalisation radicale sur le climat est en réalité tout sauf innocente. Elle s'inscrit dans le projet global visant à prolonger le *leadership* américain sur la politique globale dans un contexte de crise grave de l'économie américaine et de montée en puissance des rivaux chinois, indien et russe.

Les Américains n'envisagent en effet pas du tout la question du climat sous un angle environnemental — en tous les cas pas en priorité — mais d'abord et avant tout sécuritaire. Pour les Américains, la question du climat est un moyen d'asseoir leur *leadership* et de perpétuer leur stratégie de prééminence sur les autres pays, au premier rang desquels l'Europe et les « BRIC ».

La problématique n'est certes, là non plus, pas neuve. La question de la domination et de la sécurisation des ressources stratégiques, aussi bien en termes d'exploitation que d'approvisionnement,

est très ancienne. Elle se structure au début du XX^e siècle et prend corps définitivement à partir de 1945 et du pacte du Quincy ; épisode qui voit Roosevelt signer un pacte d'acier avec le prince Abdallah et fixer les termes de ce *deal* jamais remis en cause depuis lors : les États-Unis assurent la sécurité de la péninsule Arabique. En contrepartie, l'Arabie Saoudite livre à volonté les États-Unis en pétrole et en gaz.

Ce qui est nouveau, c'est évidemment l'emplacement géographique et l'accessibilité technique de ces ressources : au niveau des pôles, sous les mers, dans l'*offshore* profond et ultra-profond. Soit en autant de lieux qui, pour des raisons diverses, n'étaient jusqu'à présent pas accessibles à l'extraction et pour cette raison ne présentaient pas d'intérêt stratégique pour les grandes puissances.

Du coup, l'attention sur le climat et le fait de focaliser sur les conséquences d'un éventuel et hypothétique réchauffement climatique (tornades, ouragans, augmentation du niveau de la mer) permettrait aux États-Unis non seulement de placer un peu partout dans l'espace des systèmes globaux d'observations, mais aussi de déployer des dispositifs militaires pour sécuriser directement ces zones au nom de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour les États-Unis, il y a là une manière de garder la main en termes de contrôle stratégique, notamment pour ce qui est des ressources essentielles, énergétiques (pétrole, gaz, uranium), hydriques et alimentaires. Mais c'est aussi une manière pour eux de pousser leurs alliés si ce n'est dans une impasse du moins dans un scénario qui les conduirait à s'orienter dans des directions favorables aux intérêts américains. On objectera ici le refus apparent des États-Unis de ratifier les différents protocoles mis en place par la communauté internationale pour lutter contre les gaz à effet de serre. Mais précisément l'apparent paradoxe consistant pour les États-Unis à pousser leurs alliés à s'engager tant et plus dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique tout en s'affranchissant eux-mêmes des contraintes consécutives à un tel engagement — notamment en refusant de signer les protocoles de lutte contre le réchauffement climatique comme Kyoto et Copenhague — n'en est un que les observateurs inattentifs. Semblable stratégie a toujours été l'une des constantes de l'histoire américaine. Elle constitue le corpus commun de nombre de grands géostratèges américains, de Mackinder à Brezinsky : mettre en place des instruments de régulation et de contrôle international et tout en mettant tout en œuvre dans le même temps pour s'en exempter soi-même.

Le cas s'est présenté en 1919 avec les 21 points de Wilson qui devaient régler les relations internationales et les désaccords frontaliers entre les différents belligérants au lendemain du premier conflit

mondial et qui, au final, n'a jamais été ratifié par le Congrès. Ce fut le cas également avec l'Organisation des Nations unies dont les États-Unis ont toujours su s'affranchir quand leurs intérêts vitaux étaient en jeu (deuxième guerre d'Irak, guerre de Corée, conquête spatiale et militarisation de l'espace).

Ce qui est nouveau est moins la stratégie d'influence utilisée que l'instrument de domination choisi pour relayer cette stratégie d'influence. Auparavant les organismes choisis pour asseoir cette stratégie d'influence et de domination étaient essentiellement des instances politico-diplomatiques à vocation globale rassemblant le concert des nations : ONU, OMS, FMI. Dans la circonstance présente, l'organisme choisi est un organisme international d'étude rassemblant des experts scientifiques de divers pays : le GIEC (groupe-ment disciplinaire d'études du climat). C'est cet organisme scientifique qui, fondamentalement, structure le discours politique et médiatique, l'instrument institutionnel de l'ONU n'intervenant que dans un second temps pour donner un cadre diplomatique et une ratification juridique aux différents protocoles et traités (protocole de Kyoto, engagements du Sommet de Copenhague) qui permettront désormais d'encadrer la lutte contre le changement climatique.

À une stratégie en deux temps — passage par les services d'intelligence stratégique puis validation du discours après passage dans les instances internationales — a donc succédé une stratégie en trois temps – définition des intérêts supérieurs de la puissance dominante au sein des organismes de géostratégie chargés d'étudier les scénarios possibles et de déterminer de manière prospective les voies et moyens disponibles pour perpétuer le *leadership* américain, financement et mise sur pied d'un organisme de construction et d'orientation du discours scientifique officiel, ratification des engagements volontaires ou contraignants pris par les États dans le cadre de traités internationaux — beaucoup plus subtile que les précédentes.

Cette stratégie repose de manière décisive sur l'utilisation des médias. En effet le principal point de passage pour que cette stratégie puisse se mettre en place suppose de faire passer dans l'imaginaire des populations et de constituer en croyance collective globale. Phénomène typique des démocraties d'opinion, l'engagement de l'action passe ici par la médiation du récit mobilisateur. Il s'agit en l'occurrence de construire un récit collectif fondateur susceptible tout à la fois de conditionner les populations mais aussi en un sens de les conduire collectivement dans la direction souhaitée. Tel est, nous semble-t-il, l'une des grandes leçons qui se dégagent de la montée en puissance sans précédent du discours sur le réchauffement climatique depuis 1992.

Du risque d'occultation de certains problèmes stratégiques et environnementaux lourds

Le risque est grand désormais que la lutte contre le réchauffement climatique et plus généralement le discours sur le développement durable ne deviennent un prétexte au déploiement d'actions qui pourraient avoir une incidence directe et en un sens peu positif sur l'environnement. Il en va ainsi par exemple lorsque l'on subventionne à haute dose une énergie comme l'énergie éolienne tout à la fois économiquement improductive et affectant l'environnement (paysager et animalier).

L'autre risque est que le climat ne fasse l'objet d'une focalisation excessive au détriment d'autres problématiques au moins aussi importantes sinon plus : concentration de la population mondiale sur les littoraux (avec les risques induits en matière sécuritaire comme l'ont tristement illustré les épisodes du tsunami de l'océan Indien du 26 décembre 2006, ou le tremblement de terre en Haïti du 13 janvier 2010), perpétuation de l'exode rural et corrélativement explosion des mégapoles d'Afrique et d'Amérique latine, migrations incontrôlées et déplacements massifs — volontaires ou contraints — de population, développements de constructions urbaines anarchiques en zones inconstructibles (comme à Alger, Istanbul, au Caire, à Macao où les villes s'étendent à flanc de colline sur des terrains instables sujets aux éboulements et aux effondrements, ou comme à la Nouvelle-Orléans où l'on a construit en zone inondable des centaines de milliers d'habitations) ; vente de dispositifs d'énergie nucléaire civile à des pays politiquement instables ou situés sur des zones sismiques de haute intensité (au Caire, Doha, Abou Dhabi) avec les risques induits d'explosion d'une centrale dans un environnement urbain surpeuplé et mal maîtrisé, gestion des déchets industriels produits par l'hyper-productivisme des sociétés de consommation de masse.

Il en irait alors du climat comme du terrorisme après le 11 septembre 2001, lorsque tous les efforts furent mis sur la lutte contre *Al-Qaïda* entraînant un relâchement massif de la lutte contre le crime organisé ⁽⁸⁾ et corrélativement l'explosion des méga-gangs (*Maras* d'Amérique centrale, *MS13* mexicain et américain, gangs européens) ⁽⁹⁾. À force de faire l'objet de toutes les attentions et d'une focalisation monomaniaque, le dossier en viendrait à phagocyter les budgets des États faisant ainsi passer au second plan d'autres menaces environnementales et sanitaires tout aussi essentielles ⁽¹⁰⁾.

Le troisième risque capital est que le discours et la focalisation sur le réchauffement climatique ne servent désormais d'écran de

(8) Cf. Xavier Raufer : *Les nouveaux dangers planétaires – chaos mondial, déclèment précoce* ; CNRS éditions, 2009. *La criminalité organisée dans le chaos mondial - Mafias, triades, cartels, clans* ; Éditions des Riaux, 2007.

(9) Cf. David Mascré : *Des barbares dans la cité. Réflexions autour du meurtre d'Ilan Halimi* ; Éditions de l'Infini, 2009 (www.editions-infini.fr).

(10) Xavier Raufer : *Le grand réveil des mafias* ; JC Lattès, 2003.

fumée destiné à cacher — si ce n'est même à autoriser — le déploiement de stratégies de conquête et d'appropriation des ressources autrement plus nocifs pour l'équilibre des écosystèmes locaux et globaux que la variation momentanée du climat ou l'hypothétique augmentation de la température moyenne d'un ou deux degrés.

La manière dont sont mises en avant les questions de l'Arctique en est un bon exemple. On y discute à l'envie de la fonte des calottes. Mais on ne prête pas attention à la course débridée aux ressources qui, discrètement, est en train de s'y jouer.

Pourtant une guerre larvée s'y prépare. États-Unis, Canada et Russie, en attendant probablement demain la Chine et l'Inde s'y livrent à une course de vitesse effrénée pour marquer leur territoire et y développer les premiers champs d'exploitation. « Les cinq pays qui bordent l'océan Arctique — Canada, Danemark, Norvège, Russie et États-Unis — se disputent en effet dès à présent la souveraineté de ses eaux. Ces revendications se font plus véhémentes, au fur et à mesure que l'intérêt pour les ressources de la région s'accroît » (11).

(11) Ben Block : « L'Arctique, coffre aux trésors pétroliers », Worldwatch Institute, mars 2008.

En 2007, le Canada avait annoncé qu'il allait construire huit navires patrouilleurs pour réaffirmer sa souveraineté sur le Nord du pays. Le propos du Premier ministre canadien de l'époque était alors sans équivoque. « S'agissant de défendre sa souveraineté dans l'Arctique, le Canada a le choix : laisser faire ou agir. Que ce soit clair, ce gouvernement défendra ».

(12) Signée en 1982 à Montego Bay (Jamaïque) et ratifiée fin 1994, cette convention définit la souveraineté d'un pays en surface à 12 milles marins (22,2 kilomètres) et sa zone économique exclusive (ZEE), incluant les ressources sous-marines, à 200 milles (360 kilomètres) à partir de ses côtes. Néanmoins, cette zone peut être élargie si les limites externes du plateau continental s'étendent au-delà. « C'est pourquoi, si Moscou parvient à démontrer que la dorsale Lomonosov — chaîne sous-marine de 2 000 kilomètres qui s'étire sous le pôle, reliant la Sibérie à l'île canadienne d'Ellesmere et au Groënland — est géologiquement russe, il pourra exploiter ces fonds. Outre le prestige de la prouesse scientifique et technologique, là se situe l'enjeu ». Dominique Kopp : « Début de guerre froide sur la banquise », *Le Monde diplomatique*, septembre 2007.

Quelques mois plus tard, des explorateurs russes plaçaient un drapeau russe en titane inoxydable au fond de l'eau sous le pôle Nord, un geste interprété comme le signe que Moscou pourrait avoir d'autres revendications sur l'Arctique.

Certes le pôle Nord est en théorie protégé par son statut juridique. Situé dans des eaux internationales, le pôle Nord appartient à tout le monde. Et donc à personne. Il est régi par la convention internationale sur le droit de la mer de l'Organisation des Nations unies (ONU), qui déclare les fonds marins situés au-delà des juridictions nationales « patrimoine commun de l'humanité » (12).

Les implications pour l'environnement d'une éventuelle mise en exploitation des pétroles sous-marins de l'arctique pourraient être colossales, d'autant que les technologies disponibles font de ces projets pétroliers d'extraction en *offshore* ultra-profond une réalité bien concrète.

Le danger d'un déversement de pétrole dans un environnement aussi sensible et le risque de perturber des écosystèmes fragiles

constituent ici deux craintes majeures non entièrement infondées des experts.

L'augmentation régulière des prix du pétrole, en plein rebond après la chute consécutive à l'effondrement des marchés boursiers et financiers à l'automne 2008 pourrait du reste très vite faire de l'Arctique une zone géographique économiquement très rentable et donc politiquement hautement stratégique. Du reste, industriels et analystes ne s'y trompent pas et se préparent déjà à la bataille. « En mars 2008, le britannique BP, l'américain ConocoPhillips et MGM Energy Corp ont ainsi obtenu du gouvernement canadien des droits d'exploration pour trois blocs de l'Arctique, sous forme de bail » (13).

(13) Ben Block : *op. cit.*

On le voit les enjeux du climat dépassent de loin la seule question d'un réchauffement à venir. Désormais ce qui se joue derrière le discours autour de la lutte contre le réchauffement climatique n'est rien moins qu'une série de décisions politiques et de stratégies de domination aux enjeux multiples portant aussi bien sur l'accès aux ressources naturelles que sur la sécurisation de l'exploitation et de l'approvisionnement des ressources énergétiques, la restructuration des industries de pointe des pays développés, ou le contrôle de la croissance économique des pays rivaux des États-Unis. Bien au-delà de l'enjeu environnemental, il s'agit en réalité pour les principales grandes puissances de mettre sur pied les conditions d'exploitation et de contrôle de l'utilisation des ressources stratégiques qui permettront de définir les rapports de force et par la suite aussi les équilibres économiques et géostratégiques de demain.